

## PRISMA BEYONDER

Institution de prévoyance :

Adresse :

NPA / Lieu :

Personne de contact :

Téléphone :

E-mail :

Banque dépositaire :

Personne de contact à la banque :

E-mail de contact à la banque :

Téléphone de contact à la banque :

L'institution de prévoyance mentionnée ci-dessus souscrit des parts du groupe de placements susmentionné auprès de PRISMA Fondation suisse d'investissement et s'engage à libérer le montant de la souscription correspondant au nombre de parts souscrites aux conditions suivantes :

Nombre de parts souscrites / montant souscrit :

Date de la VNI (vendredi = T) :

Date valeur du paiement (T+3) :

A bonifier sur le compte IBAN n° :

CH17 0024 3243 6674 4501 R

Bénéficiaire du compte :

PRISMA Fondation Suisse d'investissement  
PRISMA BEYONDER

Auprès de :

UBS Switzerland AG

**Le principe du « *Forward pricing* » est appliqué. En d'autres termes, les cours sont communiqués le 2<sup>ème</sup> jour ouvrable suivant la clôture des marchés. Les demandes de souscriptions sont décomptées à ces prix.**

Les parts peuvent être souscrites chaque vendredi, l'ordre devant nous parvenir signé la veille avant 10h00. Le paiement doit être effectué 3 jours ouvrables suivant la date de la VNI, soit en général le mercredi suivant. L'institution de prévoyance susmentionnée confirme, par la signature du bulletin de souscription, être au bénéfice d'une exonération fiscale dans son canton de domicile conformément aux dispositions légales. Elle reconnaît avoir reçu et accepté les statuts, le règlement ainsi que les directives de placement de PRISMA Fondation suisse d'investissement.

Nous vous prions de nous retourner ce bulletin de souscription dûment signé. Toute demande de souscription est irrévocable dès 10h00 le jeudi. Merci pour votre confiance.

Date :

Signature (s)\* :

\*signatures autorisées selon liste remise à PRISMA